



# SCoT

## GRAND LIBOURNAIS



## Le journal d'information du SCoT du Grand Libournais

N°4 - novembre 2015

### Éditorial

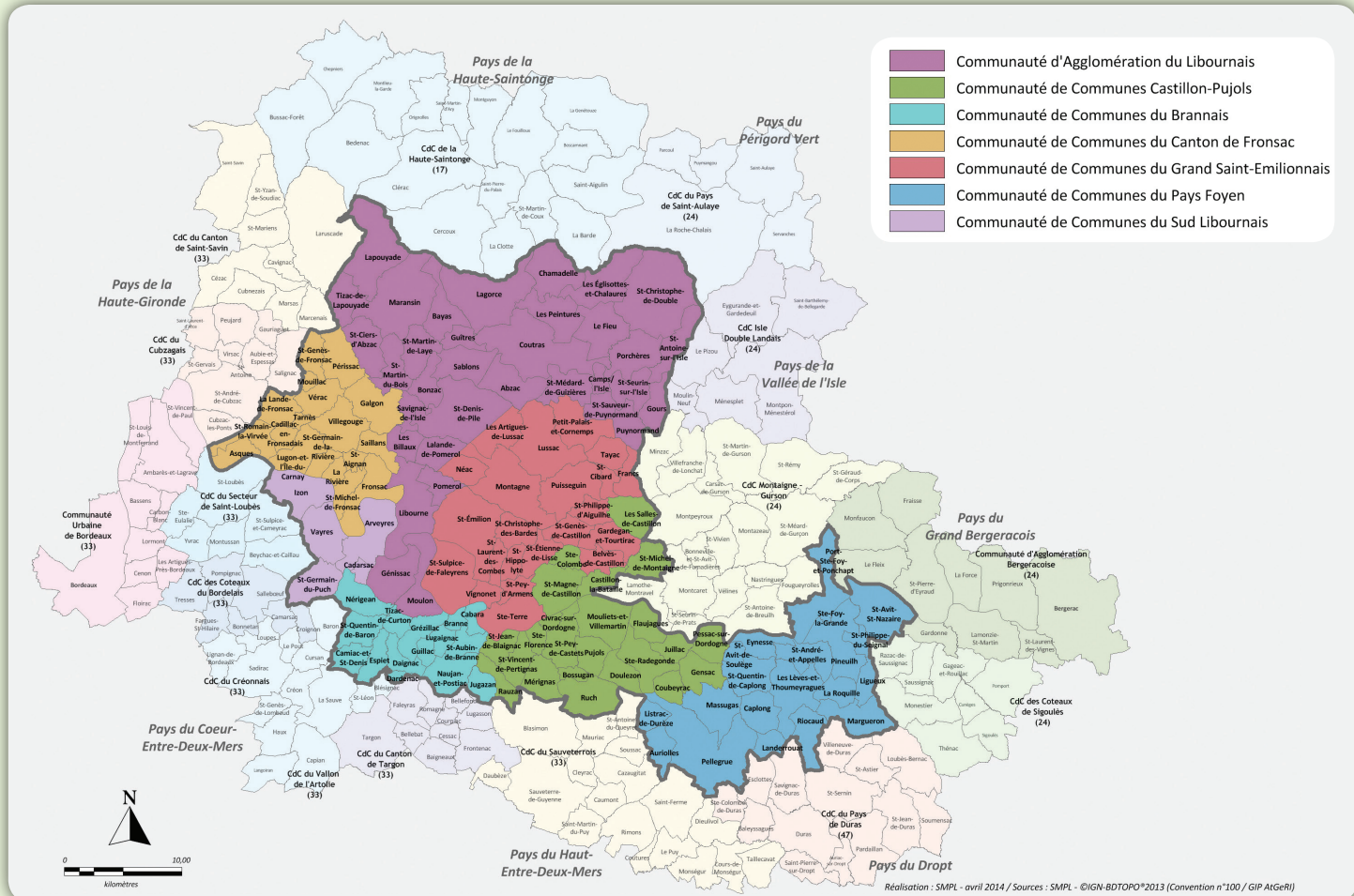
Après 7 années de réflexions, de débats, de travail partagé, la finalisation du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), troisième et dernier bloc du document Schéma de Cohérence Territoriale, s'apparente à un aboutissement. L'unanimité affichée le 11 septembre 2015 par les représentants des 7 regroupements de communes composant le Grand Libournais marque une étape majeure. Pour la première fois, un exercice de planification coordonné et partagé a été réalisé à une grande échelle : celle du Grand Libournais, anciennement Pays du Libournais.

Véritable point d'équilibre entre proximité, identités locales et besoin de raisonner sur un grand territoire, le projet qui vous est aujourd'hui présenté doit maintenant être partagé avec vous tous, avant de faire l'objet d'une validation politique officielle. Des registres d'observations sont à votre disposition aux sein des sièges des communautés (agglomérations, communes) ou du Pôle Territorial. Le Conseil de Développement, en tant qu'émanation citoyenne du Grand Libournais, constitue un relai important à votre écoute. Dès le début de l'année 2016, la tenue d'une enquête publique permettra, une dernière fois, à chacun d'entre vous de vous exprimer sur le projet.

Confiant dans notre aptitude collective à mener à leur terme les travaux engagés, j'invite tous ceux qui sont intéressés par le devenir de notre Grand Libournais, à prendre part à nos travaux.

**Marcel BERTHOMÉ**  
Président du Pôle Territorial du Grand Libournais

### Qu'est-ce que le Grand Libournais ?



jean MARIEU

ISSN : 1061-7739 - Dépôt légal : à parution - Directeur de publication : Marcel Berthomé, Président du Pôle Territorial du Grand Libournais - Conception et réalisation : era-conseil Crédit photo : Urban'Hyms - PETR du Grand Libournais - Impression : imprimé sur papier PEFC à 80 000 exemplaires.

## Pourquoi un SCoT du Grand Libournais ?

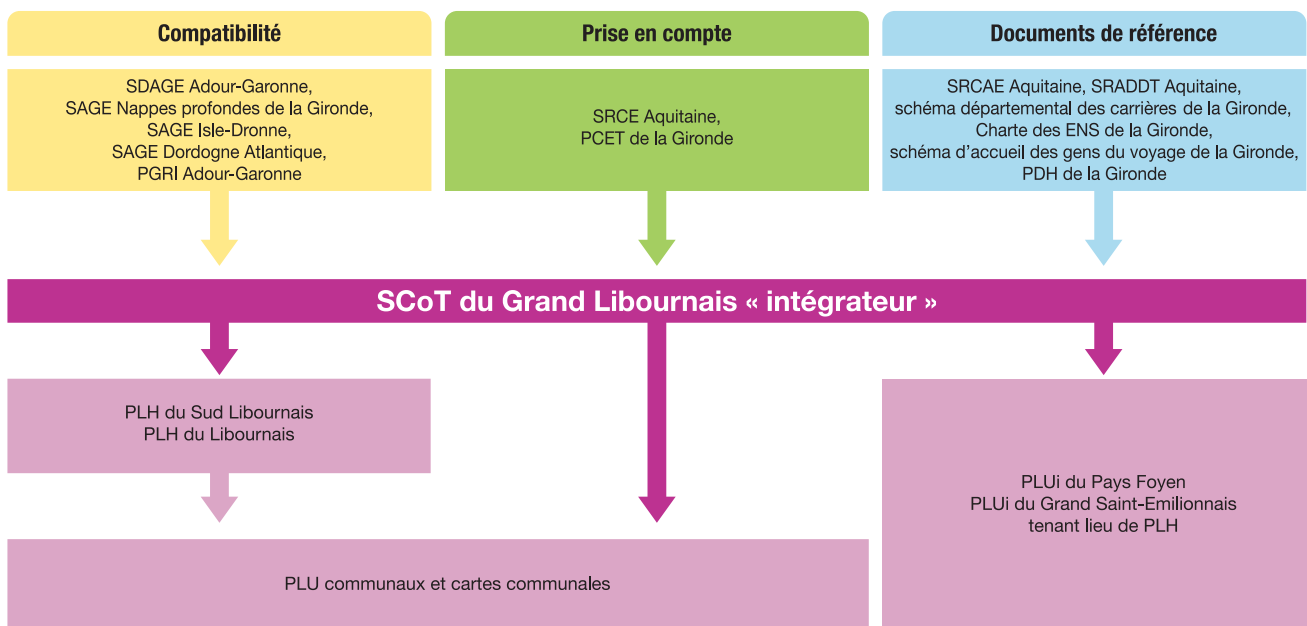
Un SCoT, pour Schéma de Cohérence Territoriale, est un document d'urbanisme dont le contenu ambitionne de :

- Répondre collectivement aux enjeux d'aménagement et de développement du Grand Libournais, tels que :
  1. les évolutions démographiques (entre communes attractives et celles plus en retrait) ;
  2. les nécessaires adaptations du parc de logements aux besoins (location, logement social, accession à la propriété, décohabitation, vieillissement, ...) ;
  3. les besoins en emplois ;
  4. l'inévitable renforcement des besoins de déplacements.
- Anticiper les évolutions environnementales, à travers :
  1. l'économie foncière, à même de garantir la pérennité des activités agricoles, l'approvisionnement en ressources naturelles (eau potable) ou la préservation des écosystèmes et des paysages ;
  2. la lutte contre le changement climatique (limitation des émissions de gaz à effet de serre, sobriété énergétique dans la construction et dans les transports, transition énergétique, ...) ;
  3. la préservation de la biodiversité, à travers la reconnaissance d'un réseau écologique intercommunal, terrestre et fluvial (Trame Verte et Bleue).
- Il se compose de trois volets, un diagnostic, un projet politique (PADD) et un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

## Ce que dit la loi

Le SCoT est un document de planification. Il relève du Code de l'Urbanisme qui définit précisément les objectifs à atteindre en termes de politiques publiques (article L.121-1), et précise les moyens d'actions concrets qu'il peut mobiliser pour y répondre. Il existe ainsi des rapports juridiques entre le SCoT et d'autres politiques ou programmes publics. Le SCoT joue un rôle « intégrateur » en appliquant et déclinant localement les grandes orientations des grandes politiques publiques nationales, régionales ou départementales.

Ainsi, la compatibilité induit une notion de non contrariété. La prise en compte revient à « ne pas s'écarter des orientations fondamentales » sauf à ce que ce soit justifié. Enfin, la référence évoque, quant à elle, l'intérêt d'intégrer à la réflexion les éléments mis à disposition.



**SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
**SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
**PGRI** : Plan de Gestion du Risque Inondation

**SRCE** : Schéma Régional de Cohérence Ecologique  
**PCET** : Plan Climat Energie Territorial

**SRCAE** : Schéma Régional Climat Air Energie  
**SRADDT** : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire  
**ENS** : Espaces Naturels Sensibles  
**PDH** : Plan Départemental de l'Habitat

**PLH** : Programme Local de l'Habitat  
**PLU(i)** : Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)



# LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## Du diagnostic territorial au projet politique

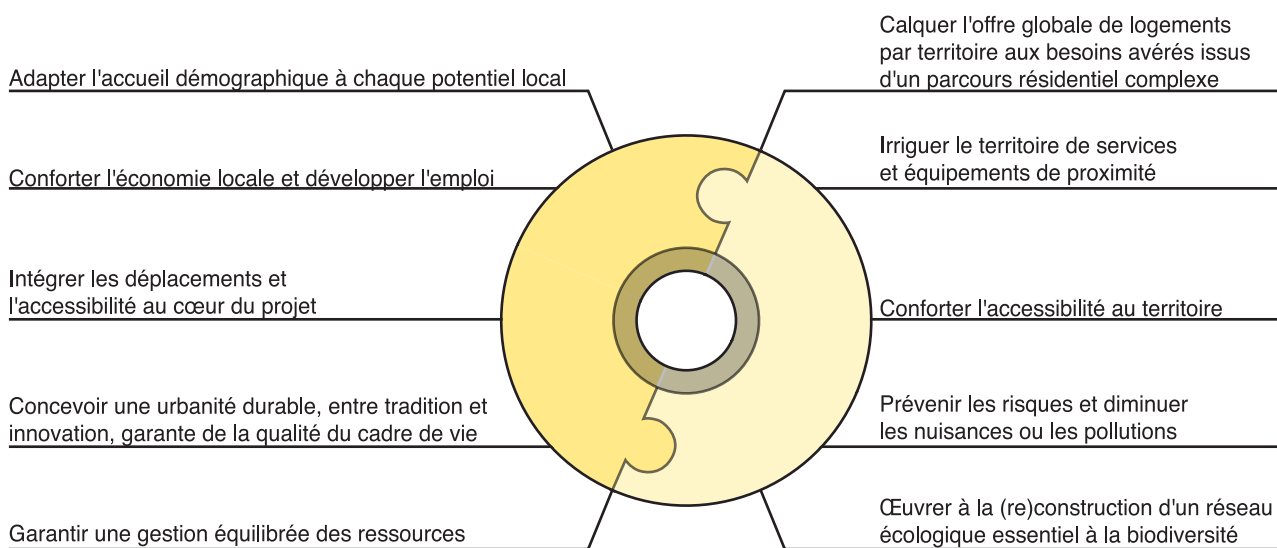
Déterminer les évolutions des principaux indicateurs socio-économiques du Grand Libournais (évolutions démographiques, caractéristiques du parc de logements, répartition des emplois, identification des moyens de transports...), établir un état « initial » de l'environnement (caractéristiques paysagères, inventaire de la faune et de la flore...) ont constitué la première étape de l'élaboration du SCoT, et on fait l'objet d'une première publication avec le n° 3 du Journal du SCoT. La formalisation des forces et des faiblesses du Grand Libournais ont permis de les mettre en perspectives, à travers l'évocation d'un certain nombre d'opportunités, mais aussi de menaces. De ce travail partagé, sont nées différentes options de développement et d'aménagement.

Sur la base des enjeux posés par les travaux de diagnostic, les élus, à partir du second semestre 2010, ont progressivement construit le projet politique qu'incarne le deuxième volet du SCoT : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Débatu pour la dernière fois le 8 décembre 2014, le PADD du SCoT du Grand Libournais a retenu un objectif à 20 ans, d'une augmentation de la population du Grand Libournais de maximum 30.000 habitants. Cet objectif a valeur de cap à tenir pour participer à la dynamique de la Métropole bordelaise, sans compromettre pour autant l'identité rurale du Grand Libournais.

Le PADD définit les grandes orientations d'un aménagement « durable », afin que les logiques de développement (démographiques et économiques) ne se fassent pas au détriment des équilibres socio-économiques ou de l'environnement.

### Les 10 orientations du projet de territoire du Grand Libournais déclinent les choix politiques essentiels :





# LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS

## Des règles communes

Seul document opposable parmi les documents constitutifs du SCoT, le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) a été validé par les élus du Pôle Territorial du Grand Libournais le 11 septembre 2015. Il décline les modalités de la mise en œuvre du PADD, sous forme de prescriptions (qui s'imposent) ou de recommandations (conseils), autour de 3 objectifs stratégiques.

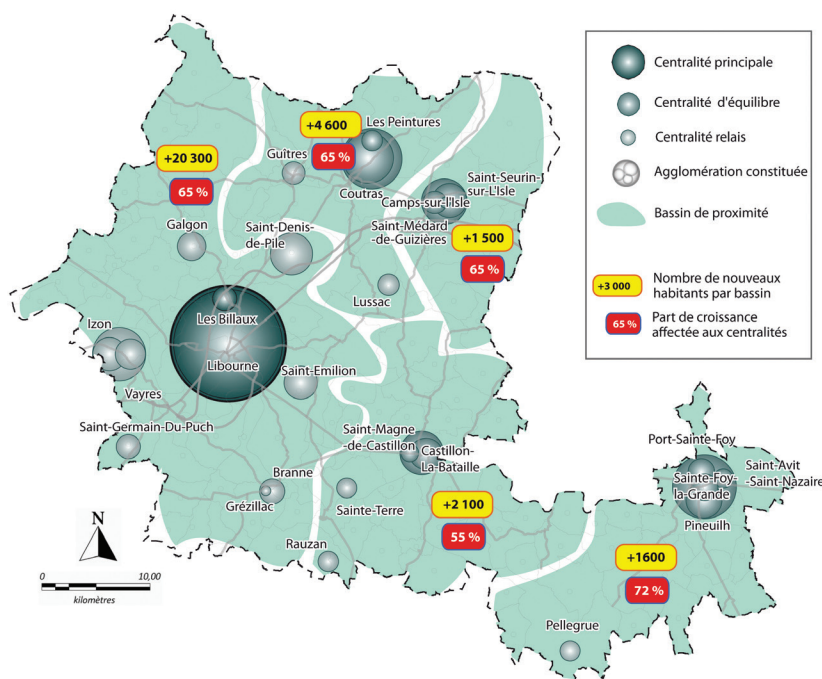
### Objectif stratégique 1 : Conforter les espaces de vie que constituent les principales communes, où coexistent déjà logements, équipements, services et emplois

En affirmant la volonté du Grand Libournais de prendre part à la dynamique métropolitaine, le SCoT cible dans le même temps les sites prioritaires (principales communes ou groupements de communes) pour répondre aux objectifs quantitatifs et qualitatifs sous-jacents. Il impose de répartir des objectifs démographiques et de productions de logements par bassins de proximité et par EPCI, sur les espaces déjà urbanisés ou les plus facilement urbanisables, et de les décliner pour chaque commune.

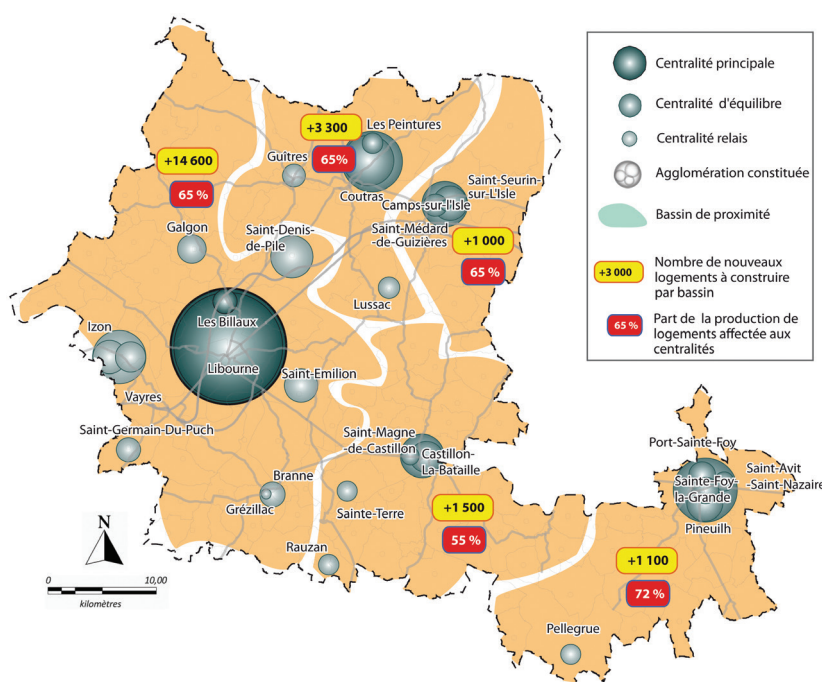


Les principales villes du Grand Libournais sont confortées dans leurs fonctions, notamment en termes d'accueil de logements, d'emplois, d'équipements, et sont le nœud des infrastructures de communication. Elles définissent l'armature territoriale du Grand Libournais, clé de voûte d'une attractivité réinventée. 5 bassins de proximité sont identifiés, autour de Libourne, Coutras, Saint-Seurin-sur-l'Isle, Castillon-la-Bataille et Sainte-Foy-la-Grande.

#### Répartition maximale de la croissance démographique à 20 ans



#### Répartition maximale de la production de logements neufs à 20 ans





# LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS

## Objectif stratégique 2 : Rééquilibrer le développement entre l'Est et l'Ouest et entre les vallées de l'Isle et de la Dordogne

Afin que le Grand Libournais soit un acteur d'une vaste dynamique métropolitaine et puisse jouer un rôle départemental et régional à la hauteur de son histoire et de son positionnement géographique, il doit renforcer ses atouts, et traiter ses faiblesses.

L'amélioration de l'accessibilité, au sein et en dehors du territoire est essentielle, qu'elle soit routière ou ferrée.

Le Grand Libournais intensifie son attractivité et son rayonnement par une offre économique diversifiée et judicieusement positionnée, à côté d'espaces agricoles reconnus dans leur fonction productive. Un encadrement du développement commercial est défini, participant d'une stratégie de mise en adéquation de l'offre et des besoins exprimés.

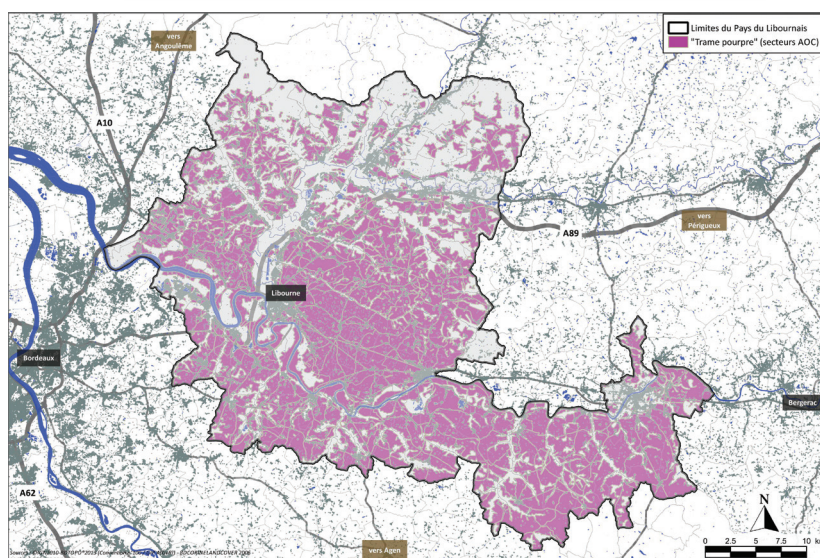
Enfin, l'économie touristique est quant à elle encouragée, à l'appui de la valorisation des richesses patrimoniales préservées (bâti, forêts, rivières, ...) qu'offre la ruralité du Grand Libournais.

## Objectif stratégique 3 : Accompagner les dynamiques agricoles et préserver le maillage des espaces naturels.

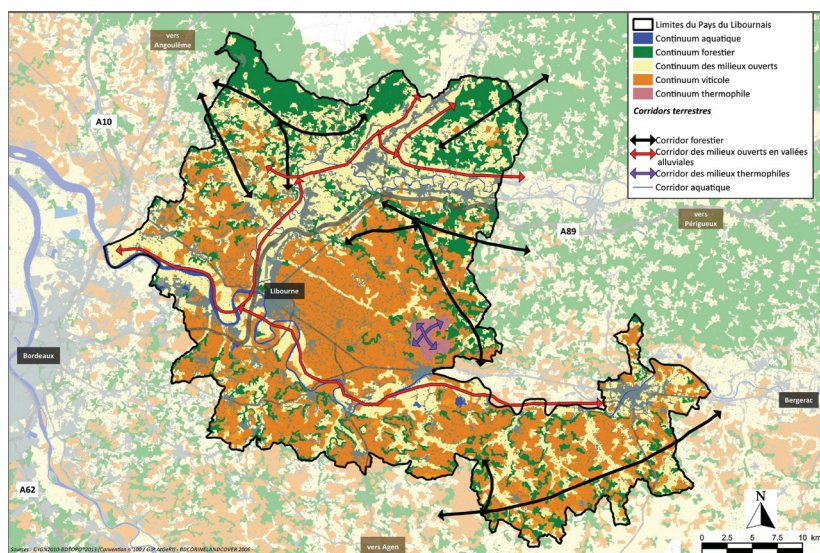
Le SCoT pose la pérennité des activités agricoles, et particulièrement viticoles, comme un postulat au projet global. Pour cela, il identifie notamment une Trame Pourpre s'appuyant sur les zonages AOC viticoles.



Carte de localisation de la «trame pourpre» (secteurs AOC)



Carte de localisation des continuums écologiques

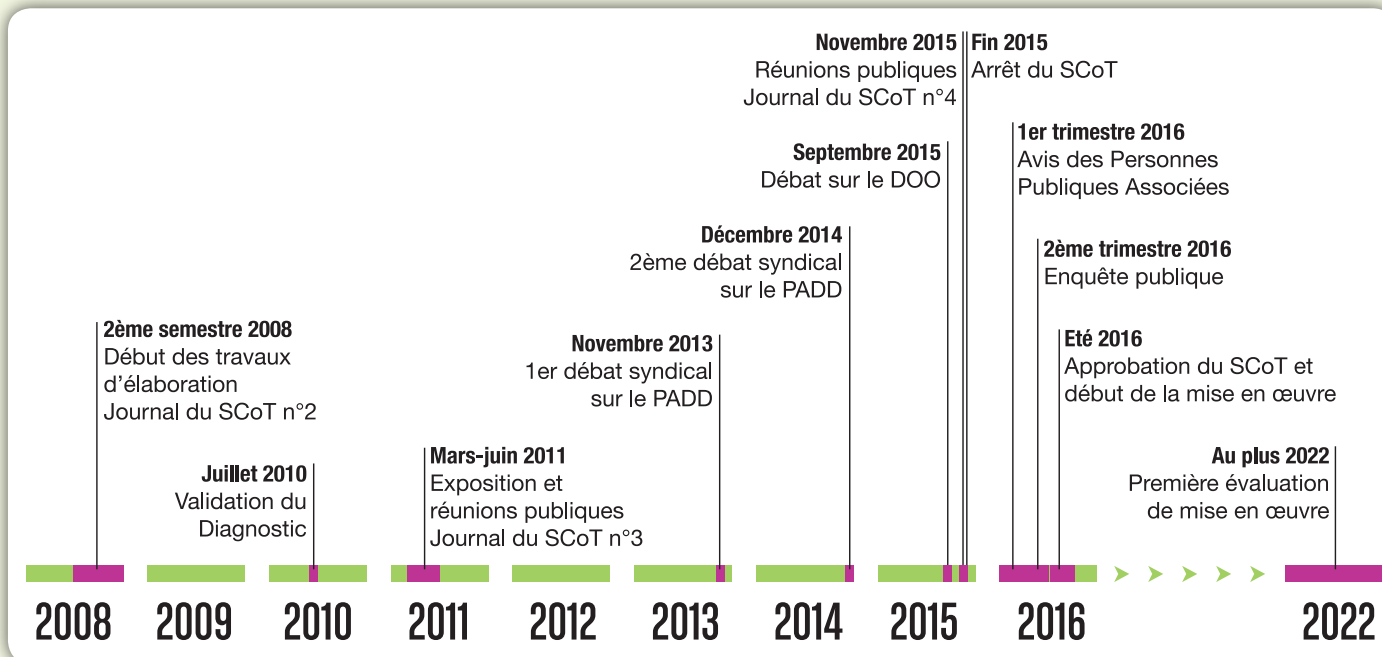


Par ailleurs, il définit une armature naturelle, support du projet global. Il reconnaît la fonction écologique (réservoirs de biodiversité) de certains espaces et les nécessaires liaisons entre chacun d'entre eux (corridors écologiques). Il en prescrit leur protection ou restauration.

Autre élément du projet global pour l'armature naturelle, la reconnaissance de la qualité du cadre de vie se traduit par sa valorisation à travers l'inscription du paysage comme un élément structurant du Grand Libournais, et de l'imbrication entre les espaces urbains, agricoles et naturels. Les ressources naturelles (eau, granulat) font l'objet d'orientations visant à une gestion économe et respectueuse de l'environnement.



## Les grandes étapes du SCoT



L'information de tous est un élément fondamental de la démarche. Dès la décision prise d'élaborer un SCoT, les élus en ont précisé les objectifs et les modalités de mise en œuvre. Informer de l'avancée et du contenu du dossier, favoriser l'expression du plus grand nombre pour enrichir le projet, telle est l'ambition de la communication mise en place. La présente publication s'essaie au difficile exercice de retenir les principaux éléments d'une démarche de plusieurs années de travail et de multiples échanges.

## Nous avons besoin de vous, réagissez !



- Des registres sont à votre disposition au siège du Pôle Territorial à Saint-Denis-de-Pile, ainsi qu'aux sièges de vos communautés (agglomération ou communes), à Branne, Castillon-la-Bataille, Libourne, Saint-Germain-de-la-Rivière, Vayres, Vignonet et Pineuilh, afin que vous puissiez y annoter observations, avis ou propositions.
- N'hésitez pas à consulter le Diagnostic, le PADD et le DOO mis à votre disposition sur le site Internet du Pôle Territorial du Grand Libournais : [www.grandlibournais.eu](http://www.grandlibournais.eu)
- Pour tout renseignement complémentaire, contactez le Pôle Territorial du Grand Libournais au [05.57.55.00.70](tel:05.57.55.00.70) ou à l'adresse mail : [scot@grandlibournais.eu](mailto:scot@grandlibournais.eu)

### Les partenaires du projet

